

# Un quart des entrepreneurs envisagent de mettre fin à leurs activités en raison de la facturation électronique obligatoire

**Une étude de Billit montre toutefois que les entrepreneurs qui utilisent un outil de facturation électronique trouvent cela très « pratique »**

Gand, le 6 mai 2025 – Au début du mois, les pouvoirs publics ont fait savoir que seulement 250 000 entreprises sur les 1,2 million que compte la Belgique étaient raccordées au réseau Peppol. Plus de trois entreprises sur quatre devront donc se conformer à cette obligation d'ici le 1er janvier 2026. Car à compter de cette date, les pouvoirs publics belges exigeront des factures électroniques pour toutes les transactions interentreprises. Un sondage mené par [Billit](#), le spécialiste belge de la facturation électronique, révèle que beaucoup d'entrepreneurs ne voient pas encore cela d'un très bon œil. Près d'un quart des entrepreneurs interrogés (23,3 %) envisagent même de mettre un terme à leurs activités. *« Il y a visiblement beaucoup de méconnaissance à ce sujet et de peur de l'inconnu. C'est tout à fait compréhensible, mais cela n'a pas lieu d'être, explique Tom Van Gaever, fondateur de Billit. Une plateforme de facturation électronique comme Billit offre au contraire de nombreux avantages aux entrepreneurs et son utilisation est très simple. »* C'est d'ailleurs ce qui ressort de l'enquête : le côté pratique est le principal point fort cité par les personnes qui utilisent déjà la plateforme.

Peppol est l'acronyme de « Pan-European Public Procurement Online ». Il s'agit d'un réseau fermé qui permet d'envoyer en toute sécurité des documents professionnels numériques comme des factures. Bien qu'il ait été mis au point par la Commission européenne, Peppol est un réseau international également utilisé en dehors de l'Europe et en passe de devenir la nouvelle norme pour l'envoi de factures. À compter du 1er janvier 2026, les factures électroniques structurées par le réseau Peppol seront rendues obligatoires par les pouvoirs publics pour toutes les transactions entre entreprises.

En Belgique, 31 % des entrepreneurs ne sont cependant pas au courant de cette obligation, comme le révèle une enquête menée à la demande de Billit, le spécialiste belge de la facturation électronique. Mais plus de la moitié (56,6 %) des personnes informées envoient encore aujourd'hui des factures qui ne sont pas conformes à la nouvelle législation. Pour être en règle avec la législation, il faudra, à partir de l'année prochaine, utiliser un outil de facturation électronique qui devra en outre être raccordé au réseau Peppol (via un Acces Point). D'une manière générale, un peu plus de la moitié des entrepreneurs belges (52,3 %) utilisent actuellement un outil de facturation électronique,

mais il semble – au vu du chiffre de 250 000 inscriptions sur Peppol – que beaucoup ne soient pas encore raccordés.

### **Arrêt des activités**

Une grande majorité des entrepreneurs (76,7 %) estiment que cette obligation sera une bonne chose, mais un petit quart d'entre eux n'y voient pas leur intérêt (23,3 %). L'enquête indique à cet égard que certains pourraient même bientôt prendre des mesures radicales et cesser totalement leurs activités d'indépendant. Quand on leur demande s'ils envisageraient d'arrêter leurs activités d'indépendant en raison de la facturation électronique obligatoire, 23,7 % répondent en effet par l'affirmative.

*« Le fait que tant d'entrepreneurs envisagent cette option me fait froid dans le dos, mais c'est quelque chose que nous avons déjà remarqué, commente Tom Van Gaever, fondateur de Billit. Chaque jour, nous sommes en contact avec de très nombreux entrepreneurs et nous savons donc que la résistance est importante. Ils sont face à quelque chose de nouveau, quelque chose d'inconnu. Beaucoup pensent que cela va leur compliquer la vie, que ce sera complexe, etc. Mais c'est tout le contraire. Nous voyons chaque jour des centaines de personnes se lancer et leurs premiers pas sont à chaque fois très simples. Et une fois qu'elles s'y sont mises, elles se rendent compte que c'est vraiment un jeu d'enfant. »*

### **Gains de temps**

C'est aussi ce que confirment les chiffres. Billit a lancé en parallèle un sondage auprès de plus de 3 000 de ses clients. Lorsqu'on leur demande quels arguments ils donneraient pour convaincre d'autres entrepreneurs de la plus-value de la plateforme, ils répondent à 73,4 % la « facilité d'utilisation ». Il est également évident qu'une plateforme de facturation électronique représente d'importants gains de temps pour l'entrepreneur. 45,9 % des professionnels interrogés par Billit disent économiser au maximum une heure par semaine, 22,5 % disent économiser entre 1 et 3 heures, 6,3 % estiment que le gain de temps s'élève à plus de 3 heures par semaine et 2,3 % déclarent même gagner un jour ou plus par semaine.

*« Chez Billit, nous voulons en finir avec les frustrations et les pertes de temps liées à l'administration, déclare Van Gaever. Avec la plateforme, quelques clics suffisent pour établir vos factures, où et quand vous le voulez. Des factures vite envoyées, c'est de l'argent plus vite reçu sur votre compte, et du temps en plus. Du temps qu'un entrepreneur dynamique saura certainement employer plus utilement qu'à faire de l'administration. »*

Les entrepreneurs interrogés qui utilisent actuellement la plateforme Billit citent également d'autres avantages. Pour 47,5 % d'entre eux, elle a un effet positif sur les liquidités de l'entreprise. 62,4 % des sondés disent envoyer leurs factures plus vite,

69,1 % indiquent pouvoir mieux suivre les retards de paiement, 68,2 % estiment que les factures ont un aspect plus professionnel, pour ne citer que quelques exemples.

--- Fin du communiqué de presse ---

### **Méthodologie de l'enquête menée auprès des entrepreneurs belges**

Enquête en ligne réalisée par le bureau d'études iVOX pour le compte de Wavemakers - Billit entre le 28 janvier 2025 et le 10 février 2025 auprès de 300 répondants en charge de la politique financière et de la comptabilité au sein de leur organisation. La marge d'erreur maximale parmi les 300 répondants est de 5,66 %.

### **Méthodologie de l'enquête clients de Billit**

Enquête en ligne réalisée par le bureau d'études iVOX pour le compte de Wavemakers - Billit entre le 28 janvier 2025 et le 10 février 2025 auprès de 3 166 répondants issus de la base de données de Billit. La marge d'erreur maximale parmi les 3 166 répondants est de 1,66 %.

### **Contact**

Pour toute question, image ou demande d'interview, veuillez contacter Wavemakers PR, Nele De Klerck, [nele@wavemakers.eu](mailto:nele@wavemakers.eu), +32 479 59 00 42 (Contact pour la presse uniquement, n'est pas destiné à être publié).

### **À PROPOS DE BILLIT**

Billit est une scale-up belge à croissance rapide qui ambitionne de devenir un leader du marché mondial. La plateforme, développée par deux jeunes fondateurs belges ayant une formation en comptabilité et en informatique, est constamment mise à jour et reste en phase avec les dernières tendances et législations. Grâce à une vision en temps réel des revenus et des dépenses, les entrepreneurs gagnent du temps et rationalisent leurs processus administratifs. Avec 45 travailleurs, Billit sert aujourd'hui plus de 75 000 clients dans plusieurs pays européens. La plateforme répond aux normes les plus strictes, comme en témoigne la confiance de partenaires institutionnels tels que la Banque nationale de Belgique et de nombreuses grandes banques belges. Billit a déjà investi plus de 20 millions d'euros de fonds propres et fonctionne toujours de manière 100 % indépendante après 10 ans.